

# Ecole Spéciale d'Architecture.

Etablissement reconnu d'utilité publique.

2<sup>e</sup> Classe

Année 1908-1909

Esquisse

Façades de maison à loyer.

La beauté publique impose ses desiderata à tout immeuble que l'on peut avoir à édifier. Elle exige désormais que la présentation plastique varie avec les sites, par conséquent qu'elle soit en rapport avec les différentes localités d'une ville, avec le caractère des ~~quart~~ divers quartiers, avec tous les points de vue que permettent les places ou avenues du voisinage immédiat.

Il y a toujours un parti plastique à servir.

Les concurrents supposeront que l'immeuble est situé place Denfert-Rochereau, à l'angle du boulevard Raspail et de la rue Denfert-Rochereau. Le terrain développerait 17 mètres sur la rue et 20 mètres sur le boulevard.

L'indication dessinée comprendra :

- 1<sup>o</sup> un dispositif général en plan à l'échelle de 0<sup>m</sup>.005 p.m.
- 2<sup>o</sup> une élévation " " 0<sup>m</sup>.01 "
- 3<sup>o</sup> un croquis perspectif

Jugement :

Parti plastique : maximum = 30 points.

à remettre aujourd'hui à 7 heures

Le 2 mars 1909

L'Administrateur délégué,  
Directeur de l'École,

Anton Tillet